

Département des Côtes-d'Armor
Commune de PLOUËC DU TRIEUX
Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 15 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 8 avril 2024

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-luc LE PALANTON, Gwenola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loïc ALIX, Claude LE GUYADER, Brigitte HERVIOU, Jean-claude DROUMAGUET, Sophie DELACOUR, Claude LE BOURDONNEC

Etaient absents : Marine DUPRE a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON, Emeline DION a donné procuration à Vincent LE MEAUX, Kevin PAULIC a donné procuration à Gwénola PRIGENT, Christophe JEGOU a donné procuration à Alain BOUGET

Secrétaire de séance : Gwenola PRIGENT

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour,

Administration Générale

Procès-verbal	Séance du conseil municipal du 23 février 2024	Délibération
---------------	--	--------------

Commission 1

Coopération, Eco-citoyenneté, ambition culturelle

Jeunesse	Mission argent de poche	Délibération
----------	-------------------------	--------------

Commission 3

Nouvelle ruralité

Patrimoine communal	Vente d'un délaissé communal	Délibération
Crèche	Travaux de raccordement du terrain	Délibération
Service public équarrissage	Aménagement local public – Equarrissage/chasse	Délibération
Chemins de randonnées	Modification de circuit suite à nouvelles conventions	Délibération

Commission 4

Ressources et service public

Finances	Fiscalité locale	Délibération
Finances	Budget cuisine centrale mutualisée – DM1	Délibération
Finances	Subventions aux associations	Information
Finances	Logement de l'école – participation aux charges	Délibération

Administration générale : Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2024 est approuvé.

Commission 1 : Coopération, éco-citoyenneté, ambition culturelle

DEL2024-04-01 : Objet : Mission argent de poche

La mission « Argent de poche » à destination des jeunes qui ont entre 15 et 17 ans est reconduite avec les services de Guingamp Paimpol Agglomération. Du 08 juillet au 09 août 2024, ils pourront bénéficier de 3 missions maximum de 3h30 sur leur territoire communal ; ils seront indemnisés 15€ par mission.

Il appartient à la collectivité de proposer des missions et au conseil municipal d'émettre son avis sur la reconduction de cette action à Plouëc-du-Trieux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour (11 présents et 4 procurations)

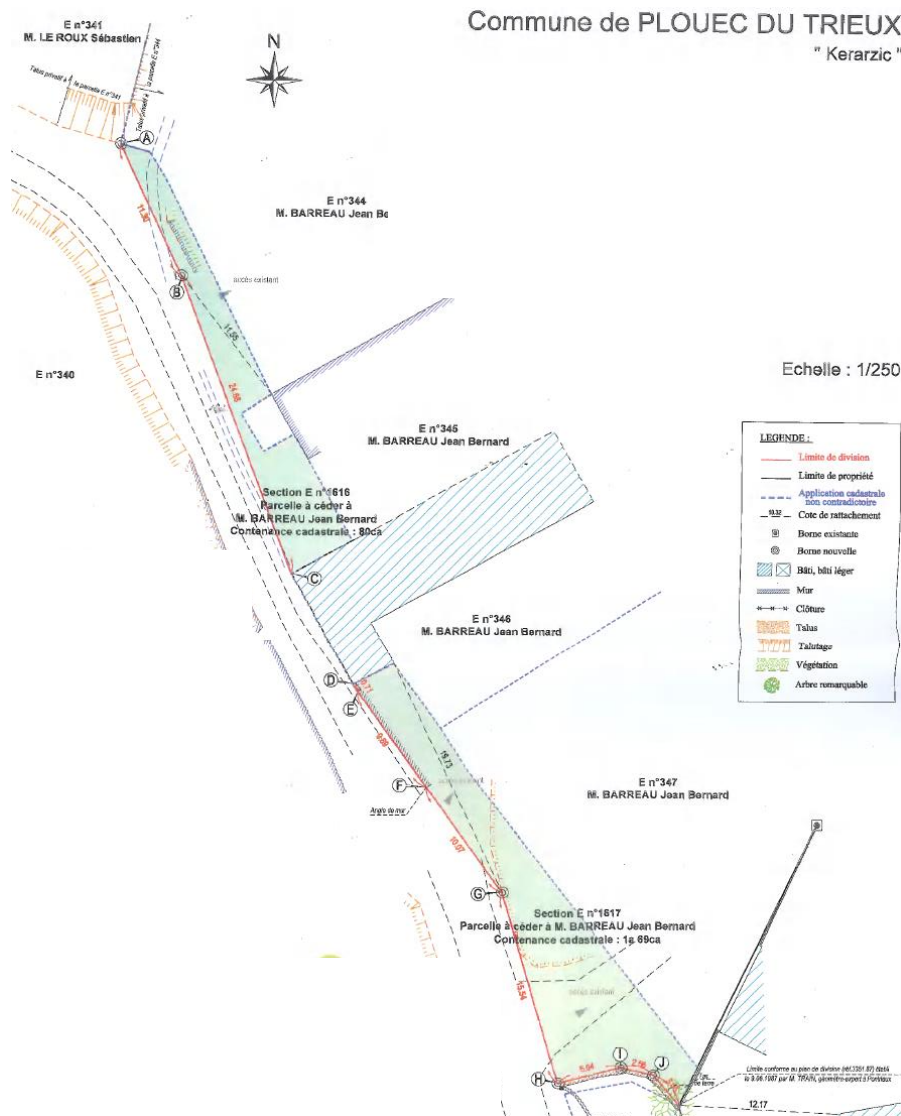
- **DECIDE** la reconduction de la mission argent de poche pour notre commune, plusieurs missions seront proposées par les services.

Commission 3 : Nouvelle ruralité

DEL2024-04-02 : Objet : Vente d'un délaissé communal

M. Jean BARREAU a fait part à M. le Maire de son souhait d'acquérir une partie du chemin communal longeant ses parcelles.

Après présentation au Conseil Municipal des éléments cadastraux relatifs à ce chemin et aux parcelles appartenant à M. BARREAU, M. le Maire propose à l'assemblée de vendre à M. BARREAU Jean, une portion du chemin d'exploitation de Kerarzig qui longe sa propriété.



Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité par 15 voix pour (11 présents et 4 procurations)

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet,
- **FIXE** le prix de vente au m² à 0.50 €
- **DESIGNE** l'étude notariale de Pontrieux pour rédiger l'acte, les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

DEL2024-04-03 : Objet : Crèche : Travaux de raccordement du terrain

Les travaux de construction de la micro-crèche ont débuté et comme évoqué lors des réunions de travail et des décisions de la collectivité les travaux de viabilisation du terrain sont à la charge de la collectivité comme pour les terrains des lotissements communaux à savoir : frais de raccordement aux réseaux électriques, eau potable, assainissement collectif, téléphone.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, par 15 voix pour (11 présents et 4 procurations)

- **VALIDE** la prise en charge des frais de branchement assainissement et eau et s'engage à régler les factures auprès de la SAUR

- **VALIDE** la prise en charge des frais de raccordement au réseau télécom et électrique et s'engage à régler les factures auprès du SDE 22.
- **APPROUVE** le projet d'alimentation basse tension prévu à PLOUEC DU TRIEUX de la Crèche au lieu-dit « Rue des écoliers» présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de **11 040,00 Euros T.T.C.**

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude s'élève à **4 600,00 €.**

- **DECIDE** de confier au Syndicat d'Énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique prévu à PLOUEC DU TRIEUX de la Crèche au lieu-dit « Rue des écoliers» pour un montant estimatif de **3 200,00 Euros T.T.C.**, (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude s'élève à **2 172,83 €.**

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Les frais seront ensuite intégrés dans les charges du futur lotissement.

DEL2024-04-04 : Objet : Aménagement local publique – Equarrissage/chasse

M. le Maire rappelle que dans la zone d'activité de Keranguéré, un terrain restant propriété communale est mis à disposition de la société de chasse « La Pontrivienne », il propose de consolider cette mise à disposition par le biais d'une convention actualisée portant sur :

- La volière ouverte à faisans
- Le service public d'équarrissage
- Le nouveau service de dépeçage

Les évolutions du service public porteront sur :

- L'amélioration des conditions sanitaires et des équipements épuratoires pour la gestion du SPCE et d'un nouveau service de dépeçage
- L'aménagement extérieur adapté pour la circulation convenable autour du bâtiment (en prenant en compte l'écoulement des eaux et la perméabilité des sols) et pour l'évacuation du bac du SPCE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour (11 présents et 4 procurations)

- **VALIDE** la rédaction d'une nouvelle convention prenant en compte les évolutions du service public

DEL2024-04-05 : Objet : Chemins de randonnée : modification des circuits

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Compte tenu du refus de certains propriétaires de signer le renouvellement de la convention de passage,

VU les modifications de circuits apportées suite à ces refus,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 15 voix (11 présents et 4 procurations) pour :

- **EMET** un avis favorable à l'inscription au PDIPR des modifications des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (1)
- **APPROUVE** l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé et y autorise le passage du public
- **S'ENGAGE A**
 - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
 - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;

- Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
 - Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
- **AUTORISE** M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Commission 4 : Ressources et service public

DEL2024-04-06 – Objet : Finances : fiscalité locale

Vu l'état n°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, M. le Maire propose de reconduire les taux d'impositions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, (11 présents et 4 procurations)

- **VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 comme suit :

Taxes	Taux 2024
Taxe foncière bâti	39.84 %
Taxe foncière non bâti	68.94 %
Taxe d'habitation (TH)	17.68 %

DEL2024-04-07 – Objet : Finances : cuisine centrale mutualisée DM1

M. Le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget annexe de la cuisine centrale mutualisée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	7 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	7 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7088 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 100.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 100.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 100.00 €	0.00 €	7 100.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 100.00 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €
R-1327 : Subventions d'investissement non transférables - Fonds européens	0.00 €	0.00 €	100.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	7 100.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	7 100.00 €	7 100.00 €
Total Général		7 100.00 €		7 100.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité 15 voix pour (11 présents et 4 procurations)

- **AUTORISE** cette décision modificative sur le budget de la cuisine centrale mutualisée.

DEL2024-04-08 : Finances : Subventions aux associations

M. le Maire informe que la commission ressources se réunira prochainement pour l'octroi des subventions 2024 pour les associations. La commission des Nouvelles Solidarités fera également ses propositions. Le détail nominatif sera délibéré lors du prochain conseil municipal. Une enveloppe globale de 7600 € est prévue au budget.

DEL2024-04-09 : Finances : logement de l'école – participation aux charges communales

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil Municipal avait délibéré sur une participation aux charges du loyer occupé à titre gracieux par M. et Mme KHYZHEUSKA, à hauteur de 100€ par mois.

Compte tenu de l'amélioration de la solvabilité de la famille, M. le Maire propose d'augmenter ce montant à 135 € de charge mensuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité 15 voix pour, (11 présents et 4 procurations)

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire, de demander à Mr et Mme KHYZHEUSKA Ania et Vlad le versement d'une participation aux frais de 135 € mensuel

La séance est levée à 19h40

SIGNATURES

Vincent LE MEAUX	
Jean-Luc LE PALANTON	
Gwenola PRIGENT	Secrétaire de séance
Alain BOUGET	
Nelly BOUTTERIN	
René-Loïc ALIX	
Sophie DELACOUR	
Claude LE GUYADER	
Christophe JEGOU	
Emeline DION	
Kévin PAULIC	
Marine DUPRE	
Brigitte HERVIOU	
Jean-Claude DROUMAGUET	
Claude LE BOURDONNEC	